

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1970 B 00008
Numéro SIREN : 337 080 089
Nom ou dénomination : FCN

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 595

COMPTES ANNUELS

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

SA FCN CONSOLIDATION

160 rue Louis Victor de BROGLIE

51430 BEZANNES

NAF : 6920Z-

Siret : 33708008900762

FCN

160 rue Louis Victor de Broglie
51726 BEZANNES

Tél. 0326805330

Fax

Web. www.fcnc.fr

Comptes annuels

Bilan consolidé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF				
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	681 917	233 694	448 223	47 414
<i>Fonds commercial</i>	32 344 075	410 825	31 933 250	29 232 467
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Ecarts de consolidation</i>	524 662	473 642	51 020	53 852
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	2 519 791	63 344	2 456 447	2 465 286
<i>Constructions</i>	26 388 045	13 674 040	12 714 005	12 573 047
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	26 766	25 604	1 162	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 990 786	4 708 647	2 282 139	1 957 457
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>	574 083		574 083	1 098 604
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>	7 997		7 997	1 521 144
<i>Autres titres immobilisés</i>	100		100	
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	180 523		180 523	155 269
ACTIF IMMOBILISE	70 238 745	19 589 795	50 648 950	49 104 540
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>	4 117 540	262 026	3 855 514	3 187 406
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>	3 683		3 683	4 931
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	18 284 519	2 873 872	15 410 647	13 581 265
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	250 229		250 229	142 384
<i>Personnel</i>	349 685		349 685	210 355
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	138 642		138 642	42 028
<i>Autres créances</i>	259 564		259 564	117 425
<i>Etat impôts différés</i>	1 079 195		1 079 195	1 128 555
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 884 914		2 884 914	3 237 280
<i>Disponibilités</i>	8 942 950		8 942 950	11 044 779
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 085 059		1 085 059	971 852
ACTIF CIRCULANT	37 395 980	3 135 898	34 260 082	33 668 260
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	107 634 725	22 725 693	84 909 032	82 772 800

Bilan consolidé

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	10 758 176	10 758 176
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>	2 599 309	2 496 809
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Réserves consolidées</i>	19 127 530	17 589 187
<i>Report à nouveau</i>		
Résultat de l'exercice	3 454 452	3 783 247
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	35 939 466	34 627 419
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
<i>Intérêts hors groupe Réserves</i>	3 834	699
<i>Intérêts hors groupe Résultat</i>	789	47
TOTAL DES INTERETS HORS GROUPE	4 623	746
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>	96 709	36 000
<i>Provisions pour charges</i>	3 654 860	3 499 094
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 751 569	3 535 094
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>	12 194 914	13 626 240
<i>Découverts et concours bancaires</i>	100	79
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	12 195 014	13 626 319
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	1 407 746	1 607 746
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>	672	672
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	270 503	307 294
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 105 293	1 016 901
<i>Personnel</i>	6 118 344	6 383 639
<i>Organismes sociaux</i>	3 654 058	3 546 304
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	72 341	51 329
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	3 861 044	3 885 774
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	653 262	684 491
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	14 359 049	14 551 537
<i>Etat impôts différés</i>	121 418	133 741
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	96 666	96 492
<i>Produits constatés d'avance</i>	15 657 013	13 268 839
DETTES	45 213 374	44 609 541
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	84 909 032	82 772 800

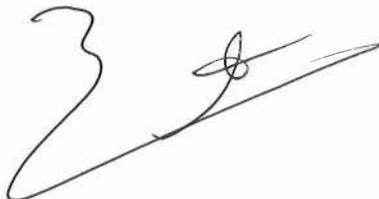
Compte de résultat consolidé

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
<i>Ventes de marchandises</i>	295 091	233 569	61 522	26,34
<i>Production vendue</i>	58 538 358	55 005 438	3 532 920	6,42
<i>Production stockée</i>	-734 234	-746 040	11 806	-1,58
<i>Subventions d'exploitation</i>	325 817	277 497	48 321	17,41
<i>Autres produits</i>	2 880 778	1 967 215	913 563	46,44
Total	61 305 810	56 737 679	4 568 132	8,05
Charges d'exploitation				
<i>Achats de marchandises</i>	45 431	27 441	17 990	65,56
<i>Variation de stock (m/ses)</i>	1 248	-656	1 904	-290,21
<i>Achats de m.p & aut.approv.</i>	191 041	215 788	-24 747	-11,47
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats & charges externes</i>	10 044 498	8 386 713	1 657 786	19,77
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	1 654 355	1 594 410	59 945	3,76
<i>Salaires et Traitements</i>	28 636 973	26 891 204	1 745 769	6,49
<i>Charges sociales</i>	11 223 840	10 643 896	579 944	5,45
<i>Amortissements et provisions</i>	3 226 998	2 897 093	329 905	11,39
<i>Autres charges</i>	737 552	301 800	435 752	144,38
Total	55 761 936	50 957 689	4 804 248	9,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 543 874	5 779 990	-236 116	-4,09
<i>Produits financiers</i>	20 769	5 052	15 717	311,12
<i>Charges financières</i>	154 474	149 894	4 580	3,06
RESULTAT FINANCIER	-133 705	-144 842	11 137	-7,69
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	5 410 169	5 635 148	-224 979	-3,99
<i>Produits exceptionnels</i>	98 006	429 696	-331 689	-77,19
<i>Charges exceptionnelles</i>	914 789	902 763	12 027	1,33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-816 783	-473 067	-343 716	72,66
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	1 135 314	1 375 956	-240 642	-17,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 458 072	3 786 125	-328 053	-8,66
<i>Quote-part dans rés. des entrep. mises en équiv.</i>				
<i>Dot. aux amort. des écarts d'acquisition</i>	2 831	2 831		
<i>Rés. net de l'ensemble consolidé</i>	3 455 241	3 783 294	-328 053	-8,67
<i>Rés. hors groupe (Intérêts minoritaires)</i>	789	47	742	NS
Résultat groupe	3 454 452	3 783 247	-328 795	-8,69

 ANNEXE2023-08-Conso avec 2057

ANNEXE
AUX COMPTES CONSOLIDES

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

PRESENTATION DU GROUPE FCN

Le Groupe FCN exerce son activité dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes à travers la société mère. En tant que société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, FCN exerce une profession réglementée et est inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE

Les comptes de FCN sont arrêtés conformément aux règles et principes en vigueur en France. Ils sont établis en conformité avec le règlement ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

INFORMATIONS SUR LES METHODES COMPTABLES**A. Méthode de consolidation**

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de FCN ont été consolidés par la méthode d'intégration globale.

Ecarts d'acquisition

Les écarts sont constitués par la différence entre le coût d'acquisition des sociétés nouvellement intégrées et la part acquise dans l'actif net des entreprises filiales.

Modalités d'amortissement

Les écarts sont amortis sur une durée compatible avec le bien auquel il s'identifie. S'il est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture des entreprises consolidées

Toutes les sociétés intégrées clôturent au 31 août.

B. Méthodes d'évaluation**Frais de recherche et de développement**

Néant.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : amortis en linéaire à 100 %
- Clientèles : elles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites à leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé des capitaux propres consolidés.

L'amortissement dégressif n'est pas traité en dérogatoire.

Application de la norme IFRS en matière d'immobilisations corporelles et notamment pour les immeubles inscrits à l'actif qui ont fait l'objet d'une réallocation des valeurs nettes comptables par la création des composants suivants :

- Structure ;
- Façade et toiture ;
- IGT (Installations générales techniques)
- Agencements.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

La modification des plans d'amortissements a généré 15,47 Euros d'amortissements dérogatoires qui ont été comptabilisés dans les comptes sociaux au débit du compte « 6872500 – Dotation aux amortissements dérogatoires » par le crédit du compte « 1450000 – Amortissements dérogatoires » et 19 028.46 Euros qui ont fait l'objet d'une reprise au crédit du compte « 7872500 – Reprise pour amortissements dérogatoires ». Cet amortissement supplémentaire qui permet de faire coïncider l'amortissement économique à l'amortissement fiscal a été annulé dans les comptes consolidés conformément à l'article 272-1 et au Régl. 2020-01.

Les taux d'amortissement sont les suivantes :

- Immeuble	Structure -----	2,50 à 10 %
	Façade-Toiture -----	3,33 à 10 %
	I.G.T. -----	5,00 à 10 %
	Agencements (composant)-----	10,00 %
- Matériel de transport-----		20,00 à 25,00 %
- Matériel et outillage -----		10,00 à 25,00 %
- Matériel de bureau et informatique-----		20,00 à 33,00 %
- Matériel informatique de faible valeur -----		100,00 %
- Mobilier -----		10,00 à 20,00 %
- Agencements -----		10,00 à 20,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI -----		8,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE-----		2,50 %

Crédit bail

Le crédit bail est retraité en immobilisation et comptabilisé sauf lorsque celui-ci ne présente pas de caractère significatif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- l'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- l'écart négatif en produit comptabilisé d'avance.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Provision pour pertes et charges

Lorsqu'un risque ou une charge est identifié, il fait l'objet d'une provision à caractère courant ou exceptionnel.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à un contrat d'assurances souscrit pour FCN auprès de la compagnie « Ag2r La Mondiale » qui sont comptabilisées en charges, et un contrat ANDANTE multisupports pour FCN ACES. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2023 s'élève à 3 511 057 Euros avant impôts. Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation aux provisions de 49 104 Euros.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés par les sociétés du Groupe afin de neutraliser l'effet de décalages temporaires existant entre la comptabilisation de certaines charges ou produits et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition connu à la date d'établissement des comptes consolidés selon la méthode de report variable.

Le montant total des impôts différés actif est de 1 079 195 €, il est composé de la marge sur les encours, les IFC et la participation.

Le montant total des impôts différés passif est de 121 418 €, il est composé des amortissements dérogatoires.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1 – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation a été modifié par rapport à celui de l'exercice précédent.

FCN a acquis le 16/03/2022 99.54% de la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE SOBESKY.

Cette société clôturant au 30/09/2022, elle n'a pas pu être consolidée au 31/08/2022. Elle a été consolidée pour la première fois au 31/08/2023 pour un exercice de 11 mois, sa date de clôture ayant été ramenée comme les autres sociétés du groupe au 31/8.

2 – Liste des entreprises consolidées par intégration globale

Sociétés consolidées	Capitaux propres avant résultat	Résultat part du groupe avant Amts/ écart Acquisition	% de contrôle
FCN	33 962 001 €	3 242 296 €	100,00 %
FCF	10 000 €	0 €	100,00 %
COMANDEX	408 547 €	130 216 €	100,00 %
FCN FAMILY	57 081 €	197 017 €	100,00 %
FCN ACES	896 402 €	187 429 €	99.54 %

3 – Comparabilité

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de la COVID-19 apparue en mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés de l'entité au 31 août 2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks et en-cours
- les impôts différés actifs
- les covenants bancaires

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

4 – Variation des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires

CAPITAUX PROPRES	
Capitaux propres au 31 Août 2022	34 627 419
Augmentation de capital	
Modification de périmètre	311 629
Autres variations	102 500
Provision IFC	0
Dividendes	- 2 556 534
Résultat consolidé	3 454 452
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2023	35 939 466

INTERETS HORS GROUPE	
Intérêts hors groupe au 31 Août 2022	746
Modification de périmètre	3 088
Provision IFC	0
Dividendes (y compris précompte)	0
Résultat des minoritaires	789
INTERETS HORS GROUPE AU 31 AOÛT 2023	4 623

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Le contrat d'infogérance conclu auprès d'une SSII, arrivé à échéance à la clôture de l'exercice clos le 31/08/2023, n'a pas été renouvelé.

Ce contrat d'infogérance comportait principalement, outre de nombreuses applications, l'hébergement du système de production comptable de la société.

Il est rappelé que dès le mois d'août 2022, l'hébergement du système de production comptable de la société devait être confié à l'éditeur.

Au cours des 8 derniers mois de l'exercice, des doublons de coûts techniques ont été supportés par la société au profit de l'éditeur et de la SSI pour un seul et même service. Les doublons de coûts techniques ont été estimés à 648 k€. Cet événement majeur et inhabituel a donc engendré des charges supplémentaires qui ont été comptabilisées en résultat exceptionnel.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal.
Les renseignements figurent dans le tableau des amortissements consolidés ainsi que dans le tableau des provisions qui suivent :

AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS					
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/23
Concessions, brevets et droits similaires	820 292	4 133	42 851	633 582	233 694
Fonds commercial	410 825				410 825
Autres immobilisations incorporelles					
Ecart de consolidation	470 810		2 832		473 642
Terrains	54 506		8 839		63 345
Constructions	12 820 488		853 551		13 674 039
Installations techniques, matériel, outillage industriel	25 586		17		25 603
Autres immobilisations corporelles	3 743 930	381 719	792 096	209 098	4 708 647
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
TOTAUX	18 346 437	385 852	1 700 186	842 680	19 589 795

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN					
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	Augmentations, Dotations exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/23
Provisions pour risques	36 000	8 000	74 209	21 500	96 709
Provisions pour charges	3 499 094	104 651	55 305	4 190	3 654 860
Provisions pour dépréciation					
Sur Stocks et en cours	313 298		262 026	313 298	262 026
Sur Comptes clients	3 111 112	63 899	1 177 358	1 478 497	2 873 872
Autres provisions pour dépréciation	0				0
TOTAUX	6 959 504	176 550	1 568 898	1 817 485	6 887 467

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau des immobilisations consolidées qui suit :

IMMOBILISATIONS CONSOLIDEES						
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	acquisitions	sorties	Virement de poste	31 /08/23
Concessions, brevets et droits similaires	867 707	5 890	441 903	633 582		681 918
Fonds commercial	29 643 293	2 510 519	190 263			32 344 074
Autres immobilisations incorporelles	0					
Ecaris de consolidation	524 662					524 662
Terrains	2 519 791					2 519 791
Constructions	25 393 535		994 509			26 388 044
Installations techniques, matériel, outillage industriel	25 586		1 180			26 766
Autres immobilisations corporelles	5 701 387	423 311	1 081 893	215 805		6 990 786
Immobilisations en cours	1 098 604		571 367		- 1 095 888	574 083
Avances et acomptes						
Autres participations	1 521 144	-1 844 887	331 740			7 997
Autres titres immobilisés		100				100
Autres immobilisations financières	155 269	24 881	9 391	9 017		180 524
TOTAUX	67 450 977	1 119 814	3 622 246	858 404		70 238 745



Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Il n'y a pas eu d'écart de conversion pendant cet exercice.



Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues. Traitement fiscal de l'écart de réévaluation.

Nous n'avons pas eu à connaître de ce problème.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Les créances et les dettes classées par échéance sont reprises dans le tableau fiscal 2057.

N° 10950 * 03		ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE*		D.G.I. N° 2057	
Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)		8			1
Désignation de l'entreprise : FCN CONSOLIDATION					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	1 A 1 an au plus 2 A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	180 523	UV	UW 180 523
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 453 687		2 854 328 599 359
	Autres créances clients	UX	14 830 831		14 830 831
	Créances représentatives "Précédemment dépréciation des titres rattachés" "Autres créances rattachées"	UQ			
	Personnel et comptes rattachés	UY	167 157		167 157
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	182 527		182 527
	Impôts sur les bénéfices	VM	-		-
	Etat et autres collectivités publiques	VB	138 642		138 642
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN	1 079 194		1 079 194
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	3 800		3 800
	Divers	VC	5 615		5 615
	Groupe et associés (2)	VR	500 376		500 376
	Autres créances relatives à des opérations de pension de titres	VS	1 085 059		1 085 059
	Charges constatées d'avance	VT	21 627 411		20 847 529 779 882
TOTAUX					
REMOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	1 A 1 an au plus (2) A plus d'un an et 5 ans au plus (3) A plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'étranger	VG	100		100
	à plus d'un an à l'étranger	VH	12 194 914		2 875 989 7 459 434 1 859 491
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A	1 407 746		1 407 746
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 105 292		1 105 292
Personnel et comptes rattachés		8C	6 118 344		6 118 344
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 654 058		3 654 058
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	72 341		72 341
	Taxe sur la valeur ajoutée	VV	3 861 043		3 777 557 83 486
	Obligations souscrites	VX			
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	653 262		653 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	672		672
Autres dettes relatives à des opérations de pension de titres		BK	96 665		96 665
Dettes représentatives de titres empruntés *		SZ			
Produits constatés d'avance		BL	15 657 012		15 657 012
TOTAUX					
		VY	44 821 449		35 419 038 7 542 920 1 859 491
REMOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 730 321		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023



Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

1 – Emprunts obligataires convertibles	NEANT
2 – Autres emprunts obligataires	NEANT
4 – Emprunts participatifs	NEANT
5 – Emprunt et dettes financières divers	NEANT
TOTAUX	NEANT



Montant des engagements financiers classés par catégorie en distinguant le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Engagements donnés	Montant en Euros
1- Effets escomptés non échus	
2- Avals et cautions	
3- Engagements en matière de médailles du travail	-
4- Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts :	
Sur emprunts en cours	424 800
Sur comptes de participation légale	-
Locations financières	-
Promesse d'hypothèque Immobilière	700 000
5- Crédit bail mobilier (retraité en immobilisation)	-
	1 124 800
Dont concernant :	
les dirigeants	323 274
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	-
Engagements reçus	Montant en Euros
1. Plafonds des découverts autorisés	-
2. Avals et Cautions	
Cautions INTERFIMO	1 787 975
Garantie Etat	-
3. Autres engagements Reçus	-
	1 787 975

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Indication de la différence, pour les biens fongibles de l'actif circulant, entre l'évaluation figurant au bilan et celle résultant du prix du marché.

Nature des éléments d'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au 1 ^{er} prix du marché
1 – Stocks approvisionnements et matières		
2 – Stocks marchandises	3.683	3.683
3 – Stocks produits finis	NEANT	NEANT
4 – Actions propres	NEANT	NEANT
5 – Valeurs mobilières de placements	2.884.914	2.884.914
TOTAUX	2.888.597	2.888.597



Nombre et valeur nominale des actions ou parts sociales composant le capital social de la société mère.

Désignation	Nombre	Valeur Nominale
1-Actions/parts sociales composant Le capital social au début de l'exercice	336.193 Actions	32,00 €
2-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice	NEANT	
3-Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice	NEANT	
4-Actions/Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	263 043 Actions	32,00 €
5- Actions à Dividende précipitaire	731 500 Actions	3.20 €



Résultat par action :

Exercice clos le :	31 août 2023	31 août 2022
Résultat net par action	10.28 €	11.25 €
Résultat dilué par action	10.28 €	11.25 €

Parts bénéficiaires avec indication de leur nombre et de leur valeur.

NEANT



ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus.

NEANT



Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes, ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

Éliminée lors du retraitement de la consolidation pour l'ensemble des sociétés du groupe.



Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux.

Avances aux dirigeants

- Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants :NEANT
- Cautions consentiesNEANT
- Remboursements effectués au cours de l'exercice.....NEANT



Points de l'annexe concernant les personnes morales qui dépassent à la clôture de l'exercice deux des trois limites suivantes :

Total du Bilan (3.650.000 €)-Montant du CA. H.T. (7.300.000 €) – Salariés (50)

Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

Rémunérations allouées aux dirigeants	Montant
1- des organes d'administration	Sans objet
2- des organes de direction	24 000
3- des organes de surveillance	Sans objet



Obligations convertibles avec indication par catégorie de leur nombre

NEANT



ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

Par secteur d'activité

1. Prestations de services (Honoraires)	57.988.440 €
2. Divers	549.919 €
3. Ventes de marchandises	295.091 €
TOTAL	58.833.450 €

Par marché Géographique

1- France	58.745.505€
2- Etranger	87.945 €
TOTAL	58.833.450 €



Ventilation, par catégorie, de l'effectif moyen :

- salariés de l'entreprise, d'une part,
- salariés mis à la disposition de la société d'autre part.

	Personnel Salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
1- Experts comptables	57	-
2- Autres cadres	123	-
3- Ouvriers et employés	398	-
TOTAL	578	-

FCN
Société anonyme au capital de 10 758 176 €
Siège social : 160 rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES
337080089 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2024

Exercice clos le 31 août 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 août 2023, le périmètre de consolidation du **groupe FCN** comprenait les sociétés suivantes :

-**FCN**, société anonyme au capital de 10 758 176 € dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 337 080 089 ;

-**FCF**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 429 604 523 ;

-**COMANDEX**, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à ROSNY SOUS BOIS CEDEX (93 118), Tour Bureaux ROSNY 2, rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 798 159 919 ;

-**FCN FAMILY**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 819 672 890 ;

-**FCN ACES**, société par actions simplifiée au capital de 202 501,43 €, détenue à 99,54 % par FCN, dont le siège social est sis à BEAUVAIS (60 000) 8 rue Léonard de Vinci, immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le n°402 159 883. Cette société entre pour la première fois dans le périmètre de consolidation.

ACTIVITE DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-100-2 et L. 233-16 du code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 58 833 449 € contre 55 239 007 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,51%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 472 361 € contre 1 498 672 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 64,97%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 237 720 € contre 242 573 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 10 044 498 € contre 8 386 713 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,77%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 654 355 € contre 1 594 410 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,76%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 28 636 973 € contre 26 891 204 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,49%.

Le montant des charges sociales s'élève à 11 223 840 € contre 10 643 896 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,45%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 577 contre 565 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 226 998 € contre 2 897 093 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,39%.

Le montant des autres charges s'élève à 737 552 € contre 301 800 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 55 761 936 € contre 50 957 689 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,43%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 543 874 € contre 5 779 990 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,09%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -133 705 € (-144 842 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 5 410 169 € contre 5 635 148 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,99%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -816 783 € contre -473 067 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -72,66%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 135 314 € contre 1 375 956 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,49%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 3 458 072 € contre un bénéfice de 3 786 125 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,66%.

Au 31 août 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 84 888 287 € contre 82 772 800 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,56 %.

Résultat

Notre résultat consolidé, part du groupe, s'élève à 3 454 452 € pour un volume de production consolidé de 58 341 828 € (y compris production immobilisée de 242 613 €) contre 54 492 967 € pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé de 3 455 241 € donne une capacité d'autofinancement consolidée brute de 5 161 795 € contre 5 552 313 € pour l'exercice précédent.

Investissements

Ceux-ci se sont élevés à 2 526 358 € contre 2 875 983 € pour l'exercice précédent.

Endettement et capitaux propres

Nous vous rappelons que notre endettement financier de 13 602 760 €, en diminution de 1 631 305 €, représente 37,85 % de nos capitaux propres. Ce désendettement se justifie en majeure partie par une baisse du billet de trésorerie pour l'auto détention de 200 K€ et du remboursement des autres prêts pour 3 137 K€. Les nouveaux emprunts s'élèvent à 1 710 K€. Par contre, notre trésorerie positive s'élève à 11 807 119 € (contre 14 282 059 € l'exercice précédent) dont 1 373 678 € d'auto détention.

COMPTES SOCIAUX

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Exposé sur l'activité

Notre résultat s'élève à 3 242 295,65 € pour un volume de production de 54 616 063 € contre 53 139 448 € pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires global s'élève à 55 118 967 € contre 53 885 488 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,29%.

La capacité d'autofinancement brute s'élève 4 886 465 € contre 5 589 258 € pour l'exercice précédent. Le besoin en fonds de roulement est de 1 785 970 €.

Investissements

Ceux-ci se sont élevés à 2 456 373 € contre environ 2 871 790 € pour l'exercice précédent. Ils ont porté principalement sur l'achat de matériel informatique et de licences, la réalisation de travaux (immeubles de Paris et Dormans), l'acquisition de clientèles ou encore le versement de compléments de prix pour l'acquisition des titres des sociétés FCN ACES et FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE.

Situation d'endettement de la Société

La situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de nos affaires au sens de l'article L. 225-100-1, I, 1° du code de commerce fait ressortir:

En € (€)	Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	12 188 501	13 626 239
Emprunts et dettes financières diverses	1 408 418	1 607 838
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 503	307 294
Fournisseurs et comptes rattachés	960 381	1 053 114
Dettes fiscales et sociales	13 701 312	14 194 580
Autres dettes	111 157	115 446
Produits constatés d'avance	13 638 607	13 268 839
Dettes brutes	42 278 879	44 173 351

Notre trésorerie positive d'un montant de 10 275 364,8 € est inférieure de 3 439 084,58 € à celle de l'exercice précédent (13 714 449,38 €). Cette variation négative est due à une baisse des actions auto détenues de 187 227 € et de nos encaissements, les créances clients ayant augmenté de 1 637 K€. La dette financière nette s'élève à 31 733 011,2 € contre 30 151 606,62 € pour l'exercice précédent.

- **Taux d'endettement par rapport au chiffre d'affaires**

Notre endettement financier de 13 596 919,05 €, en diminution de 1 637 158,47€, représente 24,67 % de notre chiffre d'affaires soit une diminution de 3,6 points par rapport à l'exercice précédent où il était établi à 28,27 %. Cette variation du taux d'endettement financier s'explique par une baisse de 200 K€ du billet de trésorerie pour l'auto détention et par le remboursement des différents emprunts pour 3 148 K€. Les nouveaux emprunts représentent 1710 K€ dont 1M€ pour le matériel informatique et 700 K€ pour les travaux de Vitry-Le-François.

- **Taux d'endettement par rapport aux capitaux propres**

Notre endettement financier de 13 596 919,05 €, représente 36,54 % de nos capitaux propres soit une diminution de 5,27 points par rapport à l'exercice précédent où il était établi à 41,81 %.

Le coût moyen de notre endettement est de 154 352 € contre 149 894 € pour l'exercice précédent.

Notre principal moyen de financement est actuellement le recours à l'emprunt.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

FCN respecte la réglementation sur les délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Les rares retards constatés correspondent à des désaccords sur l'exécution de travaux ou sur la qualité des produits.

FCN, à travers sa gestion interne et ses procédures de contrôle interne, met tout en œuvre pour que ses clients respectent les délais de paiement fixés contractuellement. Les retards constatés correspondant à des désaccords sur travaux exécutés ou à des situations de difficulté économique extrême des clients.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques auxquels notre entreprise est confrontée sont les suivants :

- La situation géopolitique s'est probablement intégralement révélée en quelques mois. La crise de l'énergie n'est qu'un des aspects des mouvements en cours contribuant à l'instabilité de la situation géopolitique mondiale. Cela impactera forcément l'activité économique en France et en Europe.
- Ce contexte s'ajoute à l'évolution continue et irréversible de tous nos métiers sous la pression de la transformation numérique, mais aussi des changements de réglementation dont l'objectif est de libéraliser notre économie avec notamment pour conséquence de modifier progressivement nos périmètres d'exercice.
- Les effets de la pandémie COVID 19 s'estompent. Nous devons rester toutefois vigilants et être en capacité d'adapter par moment notre organisation pour minimiser tout impact éventuel sur la réalisation de nos travaux.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons vers un exercice 2024 qui peut sembler moins incertain en termes de niveau d'activité et de résultat. Toutefois, les effets induits par l'instabilité de la situation géopolitique mondiale actuelle ne sont pas à négliger.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2023 sont les suivants :

Dans ce contexte, nous devons maintenir nos efforts pour accentuer la dématérialisation des documents pour l'ensemble de nos travaux, étape préalable à la généralisation de la facture électronique et continuer à développer la mobilité de nos collaborateurs.

La période que nous vivons continue à se caractériser par une absence de visibilité. La prudence s'impose.

Nous devons poursuivre la mise en œuvre de nos projets et l'exécution des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

Nous devons nous préparer à une concurrence de plus en plus agressive sur l'ensemble de nos activités, réglementées ou non.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Fusion-absorption

Notre Société a absorbé par voie de fusion en date du 28 février 2023, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} septembre 2022, sa filiale détenue à 99,98 %, la société FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE, société anonyme au capital de 180 091,84 €, sise à EPERNAY (51200), 2 rue léger Bertin, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 344 792 270.

Compléments de prix

Conformément aux termes du protocole en date du 23 novembre 2017 portant sur le rachat par notre Société des titres de la Société FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE, le prix d'acquisition desdits titres a été révisé et un complément de prix d'un montant de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante (89 860) euros a été versé le 6 avril 2023 aux cédants.

Conformément aux termes du protocole en date du 16 mars 2022 portant sur le rachat par notre Société des titres de la Société FCN ACES, le prix d'acquisition desdits titres a été révisé et un complément de prix d'un montant de trois cent trente et un mille deux cent cinquante (331 250) euros a été versé le 7 avril 2023 aux cédants.

Activité de nos filiales :

- **FCF** : cette filiale a reçu une subvention d'équilibre de la société FCN d'un montant de 718 €. L'exercice clos le 31 août 2023 a généré un résultat nul.

- **COMANDEX** : FCN sous-loue des locaux à ROSNY SOUS BOIS à cette filiale depuis le 7 novembre 2013. Le loyer versé à FCN au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 45 715,83 €. Depuis le 1^{er} janvier 2022, FCN sous-loue également à cette filiale une partie des locaux loués à LABEGE et occupés conjointement par COMANDEX. Une convention de sous-location a été conclue pour la durée du bail initial. Le loyer versé à FCN au titre de cette convention pour l'exercice 2023 s'est élevé à 29 919,34 €. Son chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 243 697 €. L'exercice clos le 31 août 2023 a généré un bénéfice de 130 216,19 €.

- **FCN Family** : son chiffre d'affaires hors taxes est passé de 240 471 € à 276 107 €. Elle a généré un résultat de 197 017,83 €.

- **FCN ACES** : afin de faire coïncider la date de clôture de cette filiale avec celle de FCN, cette dernière a été fixée au 31 août par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2023. La durée de l'exercice en cours s'est donc trouvée exceptionnellement réduite à 11 mois. La multiplication par 10 du nombre d'actions composant le capital de la société a également été décidée.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires net de 2 559 289 € et généré un résultat de 187 429 €.

-AEC AUDIT : nous vous rappelons que FCN détient 30 % du capital de cette SAS de commissariat aux comptes, immatriculée depuis mars 2022 au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n°911 583 565 et basée à VENELLES (13 770) 3 avenue de Mouliéro. Cette société n'ayant été mise en activité que le 16 mars 2023, son premier exercice social, clos le 31 décembre 2022, a généré une perte de 80 € et aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé.

Etablissements FCN :

L'établissement de TOULOUSE, 2 impasse Michel Labrousse a été définitivement fermé au 31 décembre 2022. L'établissement de DORMANS a été transféré du 37 rue du docteur Moret au 1 rue du Général Louis VALLIN à compter du 1^{er} mars 2023. Un établissement a été ouvert à FISMES (51) 20 rue de la Huchette à compter du 1^{er} juin 2023. Cet établissement est rattaché au bureau de REIMS - entité REIMS.

Au 31 août 2023, FCN comptait 36 établissements :

	Bureau	Adresse	SIRET
1	BAR-LE-DUC	34 rue Werly	337 080 089 00630
2	BAR-SUR-AUBE	28 avenue du Générale Leclerc	337 080 089 00663
3	BAR-SUR-SEINE	28 avenue Paul Portier	337 080 089 00770
4	BEZANNES	160 rue Louis Victor de Broglie	337 080 089 00762
5	CHALONS EN CHAMPAGNE	57 Chaussée du Port	337 080 089 00283
6	CHARLEVILLE MEZIERES	1 rue du Val de Vence	337 080 089 00598
7	CHARLY-SUR-MARNE	4 rue des cordeliers	337 080 089 00713
8	CHATEAU THIERRY	40 rue de la prairie	337 080 089 00580
9	CHAUNY	6 place du Brouage	337 080 089 00473
10	DIEPPE	1 rue Descroizilles	337 080 089 00622
11	DORMANS	1 rue du Général Louis Vallin	337 080 089 00804
12	EPERNAY	2 rue Leger Bertin	337 080 089 00028
13	EU	24B rue des Canadiens	337 080 089 00119
14	FISMES	20 rue de la Huchette	337 080 089 00812
15	GIVET	30 rue Contamine	337 080 089 00564
16	HIRSON	3 place Victor Hugo	337 080 089 00481
17	LABEGE	Lake Park – ZAC de l'Hers – 308 allée du Lac.	337 080 089 00796
18	LANDRECIES	15 rue du Gouvernement	337 080 089 00788
19	LAON	13 Rampe St Marcel	337 080 089 00259
20	LE TREPORT	3 quai Albert Cauet	337 080 089 00341
21	MONTATAIRE	100 rue Louis Blanc	337 080 089 00705
22	MONTHERME	7 rue Pasteur	337 080 089 00572
23	NOYON	10 B Boulevard Ernest Noël	337 080 089 00374
24	OLIVET	14 rue de la manufacture	337 080 089 00549
25	ORLEANS	11 avenue du Président John Kennedy	337 080 089 00739
26	PARIS	83-85 Boulevard de Charonne	337 080 089 00465
27	REIMS	7, rue Gabriel Voisin	337 080 089 00358
28	RETHEL	20 avenue Gambetta	337 080 089 00556
29	ST DIZIER	2 rue des Montants	337 080 089 00721
30	STE MENEHOULD	2 Quai Valmy	337 080 089 00440
31	ST QUENTIN	14B rue Jacques Lescot	337 080 089 00523
32	SEZANNE	33 rue Aristide Briand	337 080 089 00515
33	TROYES	2 rue Gaston Arbouin	337 080 089 00655
34	VERVINS	11 rue Raoul de Coucy	337 080 089 00614
35	VITRY LE FRANCOIS	21 rue Marabais	337 080 089 00671
36	VOUZIERS	22 rue du Chemin Salé	337 080 089 00325

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS ORDINAIRES PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209-2 et L. 225-211, alinéa 2 du code de commerce, nous vous informons que nous avons procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice :

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : **1 837**

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : **0**

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : **13 478**

Valeur globale évaluée au cours d'achat : **1 373 677,76 €**

Valeur nominale globale : **431 296 €**

Nombre d'actions utilisées pour la finalité retenue par le Conseil d'administration du 3 février 2023 : **1 837**

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du code de commerce s'élevait au 31 août 2023 à 93,61 %.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier, nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 55 118 967 € contre 53 885 488 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,29%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 339 524 € contre 1 463 236 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 59,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 265 794 € contre 232 556 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,29%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9 177 603 € contre 8 173 160 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,29%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 610 061 € contre 1 570 611 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,51%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 26 466 460 € contre 25 908 704 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,15%.

Le montant des charges sociales s'élève à 10 620 347 € contre 10 455 821 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,57%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 543 contre 554 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 057 027 € contre 2 758 181 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,83%.

Le montant des autres charges s'élève à 717 221 € contre 302 134 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 51 914 513 € contre 49 401 167 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,09%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 543 979 € contre 5 947 556 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,79%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 28 940 € (-5 842 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 5 572 919 € contre 5 941 714 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,21%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -790 420 € contre -458 857 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -72,26%.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 587 281 € (dont 229 906 € de supplément de participation N-1) contre 459 811 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,72%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 952 922 € contre 1 177 696 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,09%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 3 242 295,65 € contre un bénéfice de 3 845 349,85 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,68%.

Au 31 août 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 79 723 187 € contre 80 790 191 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,32%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 242 295,65 €.

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **3 242 295,65 €**

Au paiement du dividende préciputaire, un dividende de **2,40 €** par action de préférence ⁽¹⁾

Au paiement du dividende ordinaire et complémentaire ⁽²⁾

-un dividende de 3,30 € par action ordinaire (hors 13 478 actions auto détenues)

-un dividende de 0,33 € par action de préférence

Le solde serait affecté en totalité au compte « autres réserves ».

(1) Le montant définitif de la distribution visée ci-dessus sera fonction du nombre total d'actions de préférence composant le capital de la société au jour de l'assemblée approuvant les comptes au 31 août 2023 et notamment suite à la décision de conversion d'un nombre maximal de 21 700 actions ordinaires en actions de préférence prise par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2023.

(2) Le dividende ordinaire sur action ordinaire est fixé par le Conseil d'administration à 1,10 € et le dividende complémentaire à 2,20 €. Le montant du dividende ordinaire et complémentaire sur action de préférence est divisé par dix par rapport à celui versé à une action ordinaire.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 27 janvier 2024.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que la totalité des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2020 :

2 420 737,50 €, soit 2,70 € par action ordinaire et 2,37 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 420 737,50 €

Exercice clos le 31 août 2021 :

2 530 095 €, soit 3 € par action ordinaire et 2,40 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 530 095 €

Exercice clos le 31 août 2022 :

2 556 534 €, soit 3 € par action ordinaire et 2,40 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 556 534 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du code de commerce.

Depuis le 19 octobre 2002, les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration.

M. Jean-François BOUVET, Président Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} janvier 2017 démissionnera de ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 janvier 2024. Les mandats des Directeurs Généraux Délégués (Madame Pascale DUCLERMORTIER et Messieurs Denis CLEMENT, Mikaël COUILLET et Patrick VICENS) prendront fin lors du Conseil d'administration qui se réunira post assemblée pour nommer un nouveau Directeur Général.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, mais également que l'exécution d'aucune convention autorisée au cours des exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Jean-François BOUVET est :

- ✓ Président directeur général de notre Société
- ✓ Président de la SAS FCN ACES jusqu'au 4 décembre 2023
- ✓ Cogérant de la SARL FCF
- ✓ Gérant de l'EARL "DU CLOS MOUTAYER"
- ✓ Cogérant de la SC AGIRAGRI

M. Yves FERTIL est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Directeur Général de la SAS FCN ACES jusqu'au 26 septembre 2023
- ✓ Cogérant de la SCI DE LA RABEAUDE

M. Jean-Michel FRANCOIS est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Gérant de la Société Civile PRALYMA
- ✓ Gérant de la Société Civile ARKIMMO
- ✓ Gérant de la Société Civile CAPCARLINE
- ✓ Gérant de la SCI SAPHRANS
- ✓ Gérant de la SCI LEMISYL

Mme Muriel GOBE est administrateur de notre Société.

Mme Noémie GOGUL est administrateur de notre Société.

Mme Hélène JAILLET est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Gérante de la SCI DU CHEMIN BLANC

Mme Laurence MIAS est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Cogérante de la SARL FCN FAMILY

M. Dominique MICHAUT est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY
- ✓ Gérant de la SCI CLAXADE

Mme Virginie PERCEVAL, administrateur de notre Société jusqu'au 31 août 2023, est :

- ✓ Cogérante de la SCI D4

Mme Isabelle PERRAY est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Cogérante de la SCI PERRAY SEGURRA

M. François PONSINET est :

- ✓ Administrateur de notre Société
- ✓ Gérant de la SCI JULIA

M. Patrick SAIRE est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du code de commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mandats des administrateurs

Nous vous précisons :

- qu'un poste d'administrateur est vacant depuis le 31 août 2023 suite à la démission de **Madame Virginie PERCEVAL**. Aucune nomination à titre provisoire n'a été effectuée en remplacement ;
- que le mandat d'administrateur de **Madame Laurence MIAS** arrive à échéance lors de la présente assemblée générale et que cette dernière a fait savoir qu'elle ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat ;
- que **Monsieur Jean-François BOUVET** a indiqué mettre un terme à son mandat de Président Directeur Général de la Société et donc à son mandat d'administrateur lors de cette même assemblée ;
- enfin, que **Monsieur Patrick SAIRE**, dont le mandat d'administrateur arrive à échéance le 31 août 2024, a indiqué démissionner de son poste d'administrateur pour obtenir son renouvellement anticipé et ainsi solliciter l'avis de l'ensemble du collège électoral sur son projet de postuler à la succession de Monsieur Jean-François BOUVET comme Président Directeur Général de FCN.

Ces explications étant données, nous vous proposons de :

- renouveler par anticipation le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick SAIRE ;
- nommer comme nouveaux administrateurs, Madame Ingrid BOADE et Messieurs Hervé LE FAOU et Loïc LESTRADE, en remplacement de Madame Laurence MIAS et de Monsieur Jean-François BOUVET, pour les deux premiers et en qualité de nouvel administrateur, pour le troisième, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, afin de maintenir à douze le nombre d'administrateurs.

Ce renouvellement et ces nominations s'effectueraient **pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.**

Mandats des Commissaires aux Comptes

Le mandat de la société PRIEUR ET ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale, nous vous proposons de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.

AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, à racheter les actions ordinaires de la Société, dans les conditions définies par l'article L 225-209-2 du code de commerce et les autres dispositions légales applicables.

Nous vous précisons que l'autorisation sollicitée porte uniquement sur le rachat d'actions propres de catégorie « ordinaires ». Nous vous rappelons que les actions dites « de préférence » sont incessibles en vertu des dispositions statutaires (article 12 notamment).

Le recours à ce dispositif nécessite l'intervention d'un **expert indépendant** chargé de déterminer les **valeurs minimale et maximale du prix** de rachat des actions « ordinaires ». Un rapport spécial est établi par les **Commissaires aux comptes** afin de faire connaître leur **appréciation sur les conditions de fixation du prix d'acquisition**. Le rapport de l'expert est déposé au siège social quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le rachat.

En vertu de l'article R 225-160-1 du code de commerce, l'expert indépendant est désigné à l'unanimité des actionnaires ou à défaut par le Président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande des dirigeants sociaux.

Au vu du nombre important d'actionnaires composant le capital de FCN, la désignation de l'expert indépendant a été sollicitée par requête. **Monsieur Christian OLIVIER** a été nommé en qualité d'expert indépendant par ordonnance du Président du tribunal de commerce en date du 19 octobre 2023.

L'autorisation consentie serait utilisable par la Société, pour l'ensemble des objectifs de rachat prévus par le dispositif, soit pour les offrir ou les attribuer :

- dans l'année de leur rachat, aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L. 225-208 du code de commerce ou intervenant dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ;
- dans les deux ans de leur rachat, en paiement ou en échange d'actifs acquis par la Société dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans les cinq ans de leur rachat, aux actionnaires qui manifesteraient à la Société l'intention de les acquérir à l'occasion d'une procédure de mise en vente organisée par la Société elle-même dans les trois mois qui suivent chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil d'administration pourrait décider de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces finalités. A défaut d'avoir été utilisées pour la ou les finalités retenues et dans les délais prévus, les actions rachetées seraient annulées de plein droit. Par dérogation, les actions rachetées mais non utilisées pourraient, sur décision de l'assemblée générale ordinaire, être utilisées pour une autre des finalités.

La Société ne peut pas posséder, s'il existe plusieurs catégories d'actions, plus de 10 % des actions de chaque catégorie (article L 225-210 al.1 du code de commerce).

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées via ce dispositif ne pourrait donc pas excéder 10 % des actions ordinaires, soit à titre indicatif, un nombre maximal de 26 029 actions ordinaires, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre de précédentes autorisations et détenues par la Société au jour du rachat.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat des actions à la valeur de marché (dont les modalités de calcul sont définies à l'article 5.11 du pacte d'actionnaires FCN) soit **CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT TROIS CENTIMES (123,83 €)** au 31 août 2023, dans la mesure où ce prix se situe dans la fourchette de prix fixée par l'expert indépendant dans son rapport d'évaluation.

DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A LA CONVERSION D'ACTIONNORDINAIRE EN ACTIONNORDINAIRE DE PREFERENCE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2023, vous avez doté votre Conseil d'administration d'une délégation de compétence à l'effet de procéder à la conversion d'un nombre maximal de 40 000 actions ordinaires en actions de préférence.

Le Conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2023 a fait usage de cette délégation en décidant de convertir un nombre maximal de 21 700 actions ordinaires en actions de préférence.

La conversion est ouverte à tout actionnaire remplissant les conditions fixées par les statuts de la Société à hauteur du plafond qui lui est applicable en fonction de son ancienneté en qualité de salarié de la Société, du nombre d'actions de préférence déjà détenues par ce dernier et de son nombre d'actions ordinaires.

Le nombre définitif d'actions ordinaires converties sera arrêté par le Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue du délai de 10 jours fixé pour exercer le droit à conversion.

Quel que soit le nombre d'actions ordinaires définitivement converties, il apparaît opportun de doter votre Conseil pour l'avenir d'une nouvelle délégation de compétence, avec un plafond fixé à **40 000** actions ordinaires à convertir, pour lui permettre de réaliser plusieurs vagues de conversion sans avoir à réunir une nouvelle assemblée générale, en fonction des besoins du marché de l'action de la Société. Cette délégation de compétence serait consentie pour une nouvelle durée de 26 mois. Elle se substituerait purement et simplement à la précédente.

Nous vous proposons par conséquent de déléguer au Conseil d'administration votre compétence à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, la conversion en actions de préférence d'un nombre maximal de **40 000** actions ordinaires.

Cette délégation de compétence emporterait pour le Conseil possibilité de réaliser cette conversion en une ou plusieurs fois, et :

- d'arrêter le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles le droit à conversion sera ouvert,
- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la conversion,
- d'arrêter le montant de la prime de conversion par action ordinaire à convertir,
- de recueillir les bulletins de conversion, percevoir le montant de la prime de conversion et effectuer le dépôt des fonds,
- d'arrêter la liste définitive des actionnaires exerçant leur droit à conversion, le nombre définitif d'actions ordinaires existantes converties et d'actions de préférence créées par voie de conversion,
- d'arrêter le montant définitif de la prime de conversion versée par les actionnaires,
- de constater la réalisation définitive de l'opération de conversion et procéder à la modification corrélative des statuts rendue nécessaire par la création des actions de préférence, en complétant notamment dans ces derniers le nombre d'actions ordinaires définitivement converties et le nombre d'actions de préférence définitivement créées,
- prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'opération de conversion des actions ordinaires existantes.

Cette délégation annulerait et remplacerait la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2023.

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial établi par vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales applicables.

PROPOSITION DE REFORMULATION DE L'OBJET SOCIAL AFIN D'Y FAIRE FIGURER EXPRESSEMENT L'ACTIVITE DE DOMICILIATION

FCN pratique la domiciliation d'entreprises clientes depuis plusieurs années, activité pour laquelle elle est agréé par la Préfecture de la Marne. Depuis la dernière assemblée FCN, certains greffes des tribunaux de commerce ont commencé à rejeter nos formalités de domiciliation. L'argumentation invoquée à l'appui de ces rejets est la suivante :

- l'article R 123-53 du code de commerce prévoit que la société déclare ses activités principales et n'opère aucune distinction entre elles ;
- au regard de l'importance des obligations qui incombent à la société de domiciliation, cette activité ne peut être considérée comme accessoire ;
- la société doit donc procéder à la formalité d'extension d'activité et déclarer l'activité de domiciliation au RCS.

Afin de permettre à notre Société de continuer à proposer ce service de domiciliation à nos clients, nous vous proposons par conséquent de reformuler l'objet social de l'entreprise en complétant la rédaction de l'article 2 des statuts, comme suit :

Article 2-Objet social

La phrase suivante est ajoutée :

« Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et notamment l'activité de domiciliation d'entreprises ».

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BEZANNES
Le 1^{er} décembre 2023
Le Conseil d'Administration

**TABEAU II - RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
 (CLOTURES DU 31 AOUT 2019 AU 31 AOUT 2023)**
(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciale et arrêté du 27.4.82)

NATURES DES INDICATIONS	2019-08	2020-08	2021-08	2022-08	2023-08
I - Capital en fin d'exercice.					
a) Capital social	1 0 758 176	1 0 758 176	1 0 758 176	1 0 758 176	1 0 758 176
b) Nombre des actions ordinaires existantes	336 193	336 193	336 193	336 193	336 193
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (Sans droit de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Nombre maximal d'actions futures à créer : - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant
II - Opérations et résultats de l'exercice.					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	49 728 899	50 533 218	51 750 857	53 885 487	55 118 967
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 895 099	5 144 168	6 685 016	7 231 737	5 888 245
c) Impôts sur les bénéfices	1 445 795	1 010 002	1 557 223	1 177 696	952 922
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	542 462	220 888	659 579	459 811	357 376
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 851 580	2 666 100	3 590 794	3 845 349	3 242 295
f) Résultat distribué	2 348 825	2 420 738	2 530 095	2 556 534	2 868 560
III - Résultat par action,					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	11,62	11,64	13,29	16,64	13,62
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,48	7,93	10,68	11,44	9,64
c) Dividende net attribué à chaque action ordinaire (N+1)	2,70	2,70	3,00	3,00	3,30
d) Dividende net distribué par ADP (N+1)	2,37	2,37	2,40	2,40	2,73
IV - Personnel.					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	512	539	546	554	543
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	23 245 259	24 241 671	25 039 907	25 908 704	26 566 814
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	9 688 596	9 804 971	10 411 393	10 455 821	10 519 991

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 rue Camille Lenoir
51100 Reims

PRIEUR ET ASSOCIES
64 Mail des Charmilles
10000 Troyes

FCN

Société Anonyme au capital de 10 758 176 €
160 rue Louis Victor de Broglie – 51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2023

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 rue Camille Lenoir
51100 Reims

PRIEUR ET ASSOCIES
64 Mail des Charmilles
10000 Troyes

FCN

Société anonyme au capital de 10 758 176 €
160 rue Louis Victor de Broglie - 51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de la société FCN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FCN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VL *KL*

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

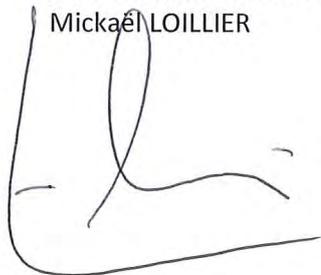
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Reims et à Troyes, le 05 janvier 2024
Les Commissaires aux Comptes

LAVAYSSIER LOILLIER Associés

Mickaël LOILLIER



PRIEUR ET ASSOCIES

Yohan LOTH



Bilan consolidé

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 758 176	10 758 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 599 309	2 496 809
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves consolidées	19 127 530	17 589 187
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 454 452	3 783 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	35 939 466	34 627 419
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Intérêts hors groupe Réserves	3 834	699
Intérêts hors groupe Résultat	789	47
TOTAL DES INTERETS HORS GROUPE	4 623	746
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	96 709	36 000
Provisions pour charges	3 654 860	3 499 094
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 751 569	3 535 094
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	12 194 914	13 626 240
Découverts et concours bancaires	100	79
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 195 014	13 626 319
Emprunts et dettes financières diverses	1 407 746	1 607 746
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	672	672
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 503	307 294
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 105 293	1 016 901
Personnel	6 118 344	6 383 639
Organismes sociaux	3 654 058	3 546 304
Etat, Impôts sur les bénéfices	72 341	51 329
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 861 044	3 885 774
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	653 262	684 491
Dettes fiscales et sociales	14 359 049	14 551 537
Etat impôts différés	121 418	133 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	96 666	96 492
Produits constatés d'avance	15 657 013	13 268 839
DETTES	45 213 374	44 609 541
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	84 909 032	82 772 800

Compte de résultat consolidé

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
<i>Ventes de marchandises</i>	295 091	233 569	61 522	26,34
<i>Production vendue</i>	58 538 358	55 005 438	3 532 920	6,42
<i>Production stockée</i>	-734 234	-746 040	11 806	-1,58
<i>Subventions d'exploitation</i>	325 817	273 497	48 321	17,41
<i>Autres produits</i>	2 880 778	1 967 215	913 563	46,44
Total	61 305 810	56 737 679	4 568 132	8,05
Charges d'exploitation				
<i>Achats de marchandises</i>	45 431	27 441	17 990	65,56
<i>Variation de stock (m/ses)</i>	1 248	-656	1 904	-290,21
<i>Achats de m.p. & aut.approv.</i>	191 041	215 788	-24 747	-11,47
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats & charges externes</i>	10 044 498	8 386 713	1 657 786	19,77
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	1 654 355	1 594 410	59 945	3,76
<i>Salaires et Traitements</i>	28 636 973	26 891 204	1 745 769	6,49
<i>Charges sociales</i>	11 223 840	10 643 896	579 944	5,45
<i>Amortissements et provisions</i>	3 226 998	2 897 093	329 905	11,39
<i>Autres charges</i>	737 552	301 800	435 752	144,38
Total	55 761 936	50 957 689	4 804 248	9,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 543 874	5 779 990	-236 116	-4,09
<i>Produits financiers</i>	20 769	5 052	15 717	311,12
<i>Charges financières</i>	154 474	149 894	4 580	3,06
RESULTAT FINANCIER	-133 705	-144 842	11 137	-7,69
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	5 410 169	5 635 148	-224 979	-3,99
<i>Produits exceptionnels</i>	98 006	429 696	-331 689	-77,19
<i>Charges exceptionnelles</i>	914 789	902 763	12 027	1,33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-816 783	-473 067	-343 716	72,66
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	1 135 314	1 375 956	-240 642	-17,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 458 072	3 786 125	-328 053	-8,66
<i>Quote-part dans rés. des entrep. mises en équiv.</i>				
<i>Dot. aux amort. des écarts d'acquisition</i>	2 831	2 831		
<i>Rés. net de l'ensemble consolidé</i>	3 455 241	3 783 294	-328 053	-8,67
<i>Rés. hors groupe (Intérêts minoritaires)</i>	789	47	742	NS
Résultat groupe	3 454 452	3 783 247	-328 795	-8,69

Tableau de Financement FCN CONSO 31-08-23

FFZA 090 SA FCN CONSOLIDATION 51062 REIMS CEDEX		
TABLEAU DE FINANCEMENT		
	31/08/2023	31/08/2022
RESSOURCES DURABLES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	5 162 080	5 552 313
Produits de cessions d'éléments d'actif immobilisé	8 567	150 971
Augmentation de capital		0
Augmentation des autres capitaux propres (Dont provision pour pension)	102 500	146 250
Variation de périmètre	311 629	0
Augmentation des dettes financières	1 710 059	2 503 674
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	7 294 835	8 353 208
EMPLOIS STABLES		
Dividendes	2 556 534	2 530 095
Acquisition d'éléments d'actif immobilisé	2 526 358	2 875 983
Variation des immobilisations / variation de périmètre	733 962	0
Remboursement de dettes financières	3 137 485	3 104 987
Subventions amorties		
TOTAL DES EMPLOIS	8 954 339	8 511 065
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette		
Emploi Net	1 659 504	157 857

Par prudence, la capacité d'autofinancement telle que déterminée ci-dessus, tient compte des dotations et reprises d'amortissements et provisions à caractère de réserve. Elle exclut les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et pour pertes et charges sur actif et passif.

VARIATION D'EXPLOITATION		
Stocks et en cours	B 666 860	D -1 442 039
Créances clients	B 1 866 172	D - 242 207
Autres créances	B 442 652	D - 347 072
Dettes fournisseurs	B 40 718	D - 24 825
Dettes fiscales et sociales	B 203 859	B 694 664
Autres dettes	D - 216 649	B 50 902
Produits constatés d'avance	D -2 388 174	B 737 977
FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE		
Dégagements	0	- 572 600
Besoins	615 437	0
VARIATIONS DE TRESORERIE		
Variations des disponibilités	-2 287 714	71 249
Variations des actions propres (autocontrôle)	- 187 227	-1 656 506
Variations des emprunts CT autocontrôle	200 000	2 000 000
Variation des concours bancaires courants et des soldes débiteurs de banque	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	-2 274 941	414 743
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette	1 659 504	157 857
Emploi Net		

La lettre précédant les valeurs des variations d'exploitation signifie : D=Dégagement, B=Besoin

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

PRESENTATION DU GROUPE FCN

Le Groupe FCN exerce son activité dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes à travers la société mère. En tant que société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, FCN exerce une profession réglementée et est inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE

Les comptes de FCN sont arrêtés conformément aux règles et principes en vigueur en France. Ils sont établis en conformité avec le règlement ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

INFORMATIONS SUR LES METHODES COMPTABLES

A. Méthode de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de FCN ont été consolidés par la méthode d'intégration globale.

Écarts d'acquisition

Les écarts sont constitués par la différence entre le coût d'acquisition des sociétés nouvellement intégrées et la part acquise dans l'actif net des entreprises filiales.

Modalités d'amortissement

Les écarts sont amortis sur une durée compatible avec le bien auquel il s'identifie. S'il est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture des entreprises consolidées

Toutes les sociétés intégrées clôturent au 31 août.

B. Méthodes d'évaluation

Frais de recherche et de développement

Néant.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : amortis en linéaire à 100 %
- Clientèles : elles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites à leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé des capitaux propres consolidés.

L'amortissement dégressif n'est pas traité en dérogatoire.

Application de la norme IFRS en matière d'immobilisations corporelles et notamment pour les immeubles inscrits à l'actif qui ont fait l'objet d'une réallocation des valeurs nettes comptables par la création des composants suivants :

- Structure ;
- Façade et toiture ;
- IGT (Installations générales techniques)
- Agencements.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

La modification des plans d'amortissements a généré 15,47 Euros d'amortissements dérogatoires qui ont été comptabilisés dans les comptes sociaux au débit du compte « 6872500 – Dotation aux amortissements dérogatoires » par le crédit du compte « 1450000 – Amortissements dérogatoires » et 19 028.46 Euros qui ont fait l'objet d'une reprise au crédit du compte « 7872500 – Reprise pour amortissements dérogatoires ». Cet amortissement supplémentaire qui permet de faire coïncider l'amortissement économique à l'amortissement fiscal a été annulé dans les comptes consolidés conformément à l'article 272-1^{er} du Regl. 2020-07

Les taux d'amortissement sont les suivantes :

- Immeuble	Structure -----	2,50 à 10 %
	Façade-Toiture -----	3,33 à 10 %
	I.G.T. -----	5,00 à 10 %
	Agencements (composant)-----	10,00 %
- Matériel de transport-----		20,00 à 25,00 %
- Matériel et outillage -----		10,00 à 25,00 %
- Matériel de bureau et informatique -----		20,00 à 33,00 %
- Matériel informatique de faible valeur -----		100,00 %
- Mobilier -----		10,00 à 20,00 %
- Agencements -----		10,00 à 20,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI -----		8,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE-----		2,50 %

Crédit bail

Le crédit bail est retraité en immobilisation et comptabilisé sauf lorsque celui-ci ne présente pas de caractère significatif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- l'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- l'écart négatif en produit comptabilisé d'avance.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Provision pour pertes et charges

Lorsqu'un risque ou une charge est identifié, il fait l'objet d'une provision à caractère courant ou exceptionnel.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à un contrat d'assurances souscrit pour FCN auprès de la compagnie « Ag2r La Mondiale » qui sont comptabilisés en charges et un contrat ANDANTE multisupports pour FCN ACES. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2023 s'élève à 3 511 057 Euros avant impôts. Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation aux provisions de 49 104 Euros.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés par les sociétés du Groupe afin de neutraliser l'effet de décalages temporaires existant entre la comptabilisation de certaines charges ou produits et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition connu à la date d'établissement des comptes consolidés selon la méthode de report variable.

Le montant total des impôts différés actif est de 1 079 195 €, il est composé de la marge sur les encours, les IFC et la participation.

Le montant total des impôts différés passif est de 121 418 €, il est composé des amortissements dérogatoires.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION1 – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation a été modifié par rapport à celui de l'exercice précédent.

FCN a acquis le 16/03/2022 99.54% de la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE SOBESKY. Cette société clôturant au 30/09/2022, elle n'a pas pu être consolidée au 31/08/2022. Elle a été consolidée pour la première fois au 31/08/2023 pour un exercice de 11 mois, sa date de clôture ayant été ramenée comme les autres sociétés du groupe au 31/8.

2 – Liste des entreprises consolidées par intégration globale

Sociétés consolidées	Capitaux propres avant résultat	Résultat part du groupe avant Amts/ écart Acquisition	% de contrôle
FCN	33 962 001 €	3 242 296 €	100,00 %
FCF	10 000 €	0 €	100,00 %
COMANDEX	408 547 €	130 216 €	100,00 %
FCN FAMILY	57 081 €	197 017 €	100,00 %
FCN ACES	896 402 €	187 429 €	99,54 %

3 – Comparabilité

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de la COVID-19 apparue en mars 2020. Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés de l'entité au 31 août 2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks et en-cours
- les impôts différés actifs
- les covenants bancaires

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

4 – Variation des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires **VISA des commissaires
aux comptes**

<i>CAPITAUX PROPRES</i>	
Capitaux propres au 31 Août 2022	34 627 419
Augmentation de capital	
Modification de périmètre	311 629
Autres variations	102 500
Provision IFC	0
Dividendes	- 2 556 534
Résultat consolidé	3 454 452
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2023	35 939 466

<i>INTERETS HORS GROUPE</i>	
Intérêts hors groupe au 31 Août 2022	746
Modification de périmètre	3 088
Provision IFC	0
Dividendes (y compris précompte)	0
Résultat des minoritaires	789
INTERETS HORS GROUPE AU 31 AOÛT 2023	4 623

**CREANCES ET DETTES**

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Le contrat d'infogérance conclu auprès d'une SSII, arrivé à échéance à la clôture de l'exercice clos le 31/08/2023, n'a pas été renouvelé.

Ce contrat d'infogérance comportait principalement, outre de nombreuses applications, l'hébergement du système de production comptable de la société.

Il est rappelé que dès le mois d'août 2022, l'hébergement du système de production comptable de la société devait être confié à l'éditeur.

Au cours des 8 derniers mois de l'exercice, des doublons de coûts techniques ont été supportés par la société au profit de l'éditeur et de la SSII pour un seul et même service. Les doublons de coûts techniques ont été estimés à 648 k€. Cet événement majeur et inhabituel a donc engendré des charges supplémentaires qui ont été comptabilisées en résultat exceptionnel.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

VISA des commissaires

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal aux comptes.
Les renseignements figurent dans le tableau des amortissements consolidés ainsi que dans le tableau des provisions qui suivent :

AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS					
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/23
Concessions, brevets et droits similaires	820 292	4 133	42 851	633 582	233 694
Fonds commercial	410 825				410 825
Autres immobilisations incorporelles					
Ecart de consolidation	470 810		2 832		473 642
			8 839		63 345
Terrains	54 506		853 551		13 674 039
Constructions	12 820 488				
Installations techniques, matériel, outillage industriel	25 586		17		25 603
Autres immobilisations corporelles	3 743 930	381 719	792 096	209 098	4 708 647
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
TOTAUX	18 346 437	385 852	1 700 186	842 680	19 589 795

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN					
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	Augmentations, Dotations exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/23
Provisions pour risques	36 000	8 000	74 209	21 500	96 709
Provisions pour charges	3 499 094	104 651	55 305	4 190	3 654 860
Provisions pour dépréciation					
Sur Stocks et en cours	313 298		262 026	313 298	262 026
Sur Comptes clients	3 111 112	63 899	1 177 358	1 478 497	2 873 872
Autres provisions pour dépréciation	0				0
TOTAUX	6 959 504	176 550	1 568 898	1 817 485	6 887 467

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

VISA des commissaires
aux comptes

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau des immobilisations consolidées qui suit :

IMMOBILISATIONS CONSOLIDEES						
Libellés	31/08/22	Changement de Périmètre	acquisitions	sorties	Virement de poste	31 /08/23
Concessions, brevets et droits similaires	867 707	5 890	441 903	633 582		681 918
Fonds commercial	29 643 293	2 510 519	190 263			32 344 074
Autres immobilisations incorporelles	0					524 662
Ecart de consolidation	524 662					
Terrains	2 519 791					2 519 791
Constructions	25 393 535		994 509			26 388 044
Installations techniques, matériel, outillage industriel	25 586		1 180			26 766
Autres immobilisations corporelles	5 701 387	423 311	1 081 893	215 805		6 990 786
Immobilisations en cours	1 098 604		571 367		- 1 095 888	574 083
Avances et acomptes						
Autres participations	1 521 144	-1 844 887	331 740			7 997
Autres titres immobilisés		100				100
Autres immobilisations financières	155 269	24 881	9 391	9 017		180 524
TOTAUX	67 450 977	1 119 814	3 622 246	858 404	-	70 238 745



Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Il n'y a pas eu d'écart de conversion pendant cet exercice.



Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues. Traitement fiscal de l'écart de réévaluation.

Nous n'avons pas eu à connaître de ce problème.

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Les créances et les dettes classées par échéance sont reprises dans le tableau fiscal 2057

Désignation de l'entreprise :		FCN CONSOLIDATION		D.G.I. N° 2057 [1]			
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'un an	3
ELIÈRE ANCIENNE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	180 523	UV		UW	180 523
DELACTIF CIRCULANT	Clients et autres créanciers	VA	3 453 687		2 854 328		599 359
	Autres créances clients	VX	14 830 831		14 830 831		
	Personnel et comptes rattachés	UY	167 157		167 157		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	LIZ	182 527		182 527		
	Impôts sur les bénéfices	VM	-		-		
	Etat et autres collectivités publiques	VB	138 642		138 642		
	Taxes sur la valeur ajoutée	VN	1 079 194		1 079 194		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	3 800		3 800		
	Divers	VC	5 615		5 615		
	Groupes et associés (2)	VR	500 376		500 376		
	Autres dettes (3) (4) (5) relatives à des opérations de pensionné (titres)	VS	1 085 059		1 085 059		
	Charges constatées d'avance	VT	21 827 411		20 847 529		779 882
	TOTALUX						
REVENUS	- Prêts accablés en cours d'exercice		VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	- Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'un an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)		
7Y	Emprunts obligataires convertibles (1)						
7Z	Autres emprunts obligataires (1)						
VG	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	100	100				
VH	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an à l'origine	12 194 914	2 875 989	7 459 434	1 859 491		
8A	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	1 407 746	1 407 746				
6B	Fournisseurs et comptes rattachés	1 105 292	1 105 292				
8C	Personnel et comptes rattachés	6 118 344	6 118 344				
8D	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 654 058	3 654 058				
8E	Impôts sur les bénéfices	72 341	72 341				
VW	Etat et autres collectivités publiques	3 881 043	3 777 557		83 486		
VX	Taxes sur la valeur ajoutée						
VY	Obligations souscrites						
VO	Autres impôts, taxes et versements assimilés	653 262	653 262				
8J	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
VI	Groupes et associés (2)	672	672				
8K	Autres dettes (3) (4) (5) relatives à des opérations de pensionné (titres)	95 665	95 665				
SZ	Dettes représentatives de titres empruntés*						
8L	Produits constatés d'avance	15 657 012	15 657 012				
TOTALUX		44 821 440	35 419 038	7 542 920	1 859 491		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 100 000	(2) Montant des titres empruntés et des autres emprunts obtenus en cours d'exercice		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	4 730 321	(3) Montant des titres empruntés et des autres emprunts obtenus en cours d'exercice		
					(4) Montant des titres empruntés et des autres emprunts obtenus en cours d'exercice		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

❖ VISA des commissaires

aux comptes

Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

1 – Emprunts obligataires convertibles	NEANT
2 – Autres emprunts obligataires	NEANT
4 – Emprunts participatifs	NEANT
5 – Emprunt et dettes financières divers	NEANT
TOTAUX	NEANT

❖
Montant des engagements financiers classés par catégorie en distinguant le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Engagements donnés	Montant en Euros
1- Effets escomptés non échus	
2- Avals et cautions	
3- Engagements en matière de médailles du travail	
4- Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts :	
Sur emprunts en cours	424 800
Sur comptes de participation légale	-
Locations financières	-
Promesse d'hypothèque Immobilière	700 000
5- Crédit bail mobilier (retraité en immobilisation)	-
	1 124 800
Dont concernant :	
les dirigeants	323 274
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	-
Engagements reçus	Montant en Euros
1. Plafonds des découverts autorisés	-
2. Avals et Cautions	
Cautions INTERFIMO	1 787 975
Garantie Etat	-
3. Autres engagements Reçus	-
	1 787 975

ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Indication de la différence, pour les biens fongibles de l'actif circulant, entre l'évaluation figurant au bilan et celle résultant du prix du marché.

VISA des commissaires

Nature des éléments d'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au 1 ^{er} prix du marché
1 – Stocks approvisionnements et matières		
2 – Stocks marchandises	3.683	3.683
3 – Stocks produits finis	NEANT	NEANT
4 – Actions propres	NEANT	NEANT
5 – Valeurs mobilières de placements	2.884.914	2.884.914
TOTAUX	2.888.597	2.888.597



Nombre et valeur nominale des actions ou parts sociales composant le capital social de la société mère.

Désignation	Nombre	Valeur Nominale
1-Actions/parts sociales composant Le capital social au début de l'exercice	336.193 Actions	32,00 €
2-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice	NEANT	
3-Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice	NEANT	
4-Actions/Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	263 043 Actions	32,00 €
5- Actions à Dividende précipitaire	731 500 Actions	3.20 €



Résultat par action :

Exercice clos le ;	31 août 2023	31 août 2022
Résultat net par action	10.28 €	11.25 €
Résultat dilué par action	10.28 €	11.25 €

Parts bénéficiaires avec indication de leur nombre et de leur valeur.

NEANT



ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

VISA des commissaires

aux comptes

Identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus.

NEANT



Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes, ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

Éliminée lors du retraitement de la consolidation pour l'ensemble des sociétés du groupe.



Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux.

Avances aux dirigeants

- Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants :NEANT
- Cautions consentiesNEANT
- Remboursements effectués au cours de l'exercice.....NEANT



Points de l'annexe concernant les personnes morales qui dépassent à la clôture de l'exercice deux des trois limites suivantes :

Total du Bilan (3.650.000 €)-Montant du CA. H.T. (7.300.000 €) – Salariés (50)

Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

Rémunérations allouées aux dirigeants	Montant
1- des organes d'administration	Sans objet
2- des organes de direction	24 000
3- des organes de surveillance	Sans objet



Obligations convertibles avec indication par catégorie de leur nombre

NEANT



ANNEXE2023-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2023

Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

**VISA des commissaires
aux comptes**

Par secteur d'activité

1. Prestations de services (Honoraires)	57.988.440 €
2. Divers	549.919 €
3. Ventes de marchandises	295.091 €
TOTAL	58.833.450 €

Par marché Géographique

1- France	58.745.505€
2- Etranger	87.945 €
TOTAL	58.833.450 €



Ventilation, par catégorie, de l'effectif moyen :

- salariés de l'entreprise, d'une part,
- salariés mis à la disposition de la société d'autre part.

	Personnel Salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
1- Experts comptables	57	-
2- Autres cadres	123	-
3- Ouvriers et employés	398	-
TOTAL	578	-